



SYNDICAT
DE LA VIRE

Réunion du comité syndical du 3 février 2026
Salle de réunion — Saint-Fromond – 10h00.

Délibération – n° 2026 / 03

Convocation envoyée le 20 janvier 2026.

Monsieur Jean-Luc Lerouxel est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

Étaient présents ou représentés :

Monsieur AUBRY Antoine, délégué de Saint-Lô Agglo,
Monsieur BRIARD Philippe, délégué de Saint-Lô Agglo,
Monsieur COURTEILLE Roland, délégué de Saint-Lô Agglo,
Monsieur ENGUEHARD Laurent, délégué de Saint-Lô Agglo,
Monsieur LANGLOIS Pascal, délégué de Saint-Lô Agglo,
Madame LE BLOND Sylvie, déléguée de Saint-Lô Agglo,
Monsieur LEROUXEL Jean-Luc, délégué de Saint-Lô Agglo,
Monsieur MAUDUIT Michel, délégué de la commune d'Isigny-sur-Mer,
Monsieur QUINETTE Dominique, délégué de Saint-Lô Agglo,
Madame SAVARY Martine, déléguée de Saint-Lô Agglo,
Monsieur VIRLOUVET Jérôme, délégué de Saint-Lô Agglo,
Monsieur VOIDYE Gérard, délégué de la commune de Carentan-les-Marais.

Étaient excusés :

Monsieur HAIZE Jean-Claude, délégué de la commune de Carentan-les-Marais,
Monsieur LEHARIVEL Thierry, délégué de Saint-Lô Agglo.

Était absente :

Madame GOUYE Aurélie, déléguée de la commune d'Isigny-sur-Mer.

Membres en exercice	15
Membres présents	12
Nombre de pouvoir	0

Accusé de réception en préfecture
050-255003550-20260210-SV-2026-03-DE
Date de télétransmission : 10/02/2026
Date de réception préfecture : 10/02/2026

CS.2026/03 – OBJET : Contribution des membres aux charges de fonctionnement

Le Syndicat est un syndicat mixte fermé, regroupant la Communauté d'agglomération Saint-Lô Agglo, les communes de Carentan-les-Marais (communes historiques de Les Veys et Montmartin-en-Graignes) et Isigny-sur-Mer (communes historiques d'Isigny et Neuilly-la-Forêt).

Les contributions sont définies par l'article 9 des statuts. Les participations de Saint-Lô Agglo et des communes sont calculées au prorata du nombre d'habitants. Le mode de calcul a été modifié par rapport à 2019 pour prendre en compte la population totale.

Il est proposé de maintenir le taux de cotisation de 2017 de 1,45 € / habitant pour l'année 2025.

En raison d'un taux de cotisation constant depuis 2017, les membres du comité syndical ont souhaité augmenter ce dernier à 1,50 € / habitant au regard de l'augmentation des dépenses de fonctionnement liées à l'inflation.

Les montants des cotisations sont présentés dans le tableau suivant :

	Cotisations 2025 (pop. totale)	Population totale en vigueur au 01/01/2026	Part population au 01/01/2026	Cotisations 2026 (pop. totale)
Saint-Lô Agglo	114 967,60 €	79 376	95,23 %	119 064,00 €
Isigny-sur-Mer (Neuilly et Isigny)	4 251,40 €	2 927	3,51 %	4 390,50 €
Carentan-les-Marais (Les Veys et Montmartin-en-Gr.)	1 595,00 €	1 051	1,26 %	1 576,50 €
TOTAL	120 814,00 €	83 354	100%	125 031,00 €

Les membres du comité syndical, après en avoir délibéré, approuvent à l'unanimité le tarif de cotisation à 1,50 € / habitant pour l'année 2026.

Le Président,
Antoine AUBRY

Rendu exécutoire par dépôt en Préfecture
Le 03/02/2026

Accusé de réception en préfecture
050-255003550-20260210-SV-2026-03-DE
Date de télétransmission : 10/02/2026
Date de réception préfecture : 10/02/2026